

DEBENAPS SAS

78 Avenue Raymond Poincaré — 75116 Paris — SIREN 884 608 993

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ Non-Disclosure Agreement (NDA) — Espace Investisseurs

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

DEBENAPS SAS, société par actions simplifiée au capital de 550 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 884 608 993, dont le siège social est situé au 78 Avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, ci-après désignée « **DEBENAPS** »,

D'UNE PART,

ET

Le soussigné, ci-après désigné « **le Bénéficiaire** » :

Nom et Prénom :

Fonction :

Société / Organisation :

Adresse :

Email professionnel :

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 — OBJET

Dans le cadre des discussions relatives à un éventuel investissement dans DEBENAPS SAS, la Société est amenée à communiquer au Bénéficiaire des informations confidentielles. Le présent accord a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces informations seront utilisées et protégées.

ARTICLE 2 — DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Sont considérées comme confidentielles toutes les informations communiquées par DEBENAPS au Bénéficiaire, sous quelque forme que ce soit, et notamment :

- Les informations contenues dans la data room DEBENAPS (business plan, comptes certifiés, cap table, documentation INPI, projections financières, documents juridiques) ;

- Toutes les informations échangées dans le cadre des discussions d'investissement (stratégie, modèle économique, données commerciales, informations techniques, algorithmes, données clients, partenariats) ;
- Tout document, présentation, pitch deck ou support remis par DEBENAPS.

ARTICLE 3 — OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser les informations confidentielles exclusivement dans le cadre de l'évaluation d'un investissement dans DEBENAPS SAS ;
- Ne pas divulguer les informations confidentielles à des tiers sans accord écrit préalable ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations ;
- Ne pas reproduire, copier ou exploiter commercialement les informations reçues ;
- Informer immédiatement DEBENAPS de toute divulgation non autorisée.

ARTICLE 4 — DURÉE

Le présent accord prend effet à compter de sa signature pour une durée de **cinq (5) ans**, y compris après l'éventuelle rupture des discussions d'investissement.

ARTICLE 5 — SANCTIONS

Tout manquement pourra donner lieu à des poursuites judiciaires et à la réparation intégrale des préjudices subis par DEBENAPS SAS, conformément au droit français.

ARTICLE 6 — DROIT APPLICABLE

Le présent accord est soumis au droit français. Les tribunaux de Paris seront seuls compétents en cas de litige.

ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent accord de confidentialité et m'engage à en respecter toutes les dispositions.

Nom et Prénom :

Fonction :

Société :

Fait à (lieu) :

Le (date) :

**Signature manuscrite + Tampon de la
société**

Document signé et tamponné à retourner à : investisseurs@debenaps.fr